

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE SEPT DECEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :
M. Brice VOULAND à M. Fabrice FOURNIER

Absent : M. Clément MONNIER

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	18

DATE DE LA CONVOCATION

01/12/2023

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

01/12/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2023-069 : VENTE PARCELLE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune a été saisi d'une demande de Madame Catherine MORENO portant sur la régularisation d'un bout de parcelle du domaine public non cadastré qui a été inclus par le biais de la clôture et vraisemblablement depuis plusieurs décennies, sur la parcelle cadastrée section AR n°456 sis 1 chemin du moulin neuf dont elle est propriétaire.

Monsieur Le Maire précise que le bout de parcelle en question, à rattacher par le biais d'une cession, à la propriété de Madame Catherine MORENO est de 16 m². Cette dernière a pris à sa charge les frais afférents à l'établissement du document d'arpentage.

VU l'avis de la commission d'urbanisme en date du 27/11/2023

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de vendre le bout de parcelle de 16 m² pour un montant de 50 €/m² HT à Madame Catherine MORENO, étant précisé que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Ouï cet exposé le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, décide**

- **De vendre** à Madame Catherine MORENO le bout de parcelle de 16 m² non cadastré inclus à ce jour sur la parcelle cadastrée section AR n°456 sis 1 chemin du moulin neuf dont elle est propriétaire
- **Dit** que les frais afférents à cette vente seront à la charge Madame Catherine MORENO, acquéreur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapporte à cette cession.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER